

Engagements individuels de Maisons du Monde dans act4nature international

Créateur et distributeur de meubles et d'articles de décoration, Maisons du Monde poursuit depuis 10 ans son programme RSE « Engageons-nous ». Notre politique biodiversité s'articule autour des principaux impacts identifiés dans le cadre de notre plan de vigilance et présentés en section 3.4.5 de la déclaration de performance extra-financière (DPEF : <https://corporate.maisonsdu-monde.com/fr/file-download/download/public/14461>)

- L'impact des matières premières naturelles utilisées par nos fournisseurs, à commencer par le bois, principal matériau utilisé dans les meubles,
- L'impact de nos activités directes, notamment notre contribution à l'artificialisation des sols, nos émissions de gaz à effet de serre et les déchets d'emballages générés par notre activité,
- Un impact positif par la contribution de la Fondation Maisons du Monde pour la préservation de l'arbre et des forêts et la sensibilisation de nos clients.

Ces engagements ont été validés par le comité exécutif et intégrés dans le plan stratégique 2020-2024 du Groupe, présenté aux marchés financiers en 2020.

1 Matières premières et fabrication de nos produits :

Engagements 2024

Analyser systématiquement la vulnérabilité et l'impact de chaque matière première d'origine naturelle utilisée dans nos produits.

80 % de nos meubles en bois issus de sources certifiées ou responsables (FSC®, PEFC™, bois recyclé ou tracé avec l'ONG Earthworm Foundation).

30 % de nos références textiles issues de sources responsables (fibre recyclée ou certifiée GOTS).

100 % des fournisseurs stratégiques à risques audités sur les enjeux environnementaux (pollution locale, gestion de l'eau, etc.).

Plus d'infos sur nos politiques achats bois et matières naturelles :

<https://corporate.maisonsdumonde.com/fr/les-piliers-de-notre-engagement/acheter-en-partenaire> et en section 3.2 de la DPEF.

2 Activités de notre réseau :

Engagements 2024

Formaliser une politique de réduction de l'impact de nos implantations (magasins, entrepôts et bureaux) dans la logique « éviter, réduire, compenser », pour tous les projets du Groupe, même en cas de location.

Systématiser une « contribution biodiversité », indexée à l'impact des ouvertures de magasin en location, pour financer des actions de préservation de la biodiversité locale.

Réduire de 25 % l'intensité carbone de nos activités (Scope 1,2 et 3) en tCO_{2eq}/€ de CA.

100 % des emballages distribués peuvent être triés pour recyclage sur les enjeux environnementaux (pollution locale, gestion de l'eau, etc.).

3 Contribution positive :

Engagements 2024

Consacrer chaque année au moins 0,08 % du chiffre d'affaires du Groupe à des actions de mécénat au service de l'arbre, des forêts et de la biodiversité.

Sensibiliser nos collaborateurs et clients aux enjeux de préservation des forêts et de la biodiversité par l'Arrondi en caisse et l'opération Aux Arbres (<https://aux-arbres.com/>).

4 Mesure du progrès :

Engagements 2024

Définir et piloter des indicateurs adaptés aux différentes étapes de la chaîne de valeur.